

DELEGATION DE MADAME Brigitte COLLET

D-2011/343

**Dotation spéciale pour les logements des instituteurs.
Reversement partiel à la CUB. Autorisation.**

Madame Brigitte COLLET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La loi du 29 juillet 1889 modifiée par la loi du 30 avril 1921 met les communes dans l'obligation de fournir aux instituteurs, soit un logement en nature, soit à défaut une indemnité représentative de logement.

Au titre de la dotation globale de fonctionnement, les communes perçoivent une compensation de l'Etat aux charges qu'elles supportent pour le logement des instituteurs. Ces charges comprennent, à la fois, le coût de l'entretien des logements de fonction et les dépenses d'indemnisation versées à titre obligatoire aux instituteurs qui ne peuvent recevoir un logement convenable.

Dans les Z.A.C., la CUB s'est substituée aux communes en tant que propriétaire et assure donc les charges pour l'entretien des logements d'enseignants.

Selon la circulaire du 26 juillet 1983, les groupements de communes à vocation scolaire reçoivent une compensation des charges qu'ils supportent pour le logement des instituteurs. Cette compensation doit être versée par la commune où se situe l'école.

Au titre de l'année 2010, l'état des sommes dues à la Communauté Urbaine de Bordeaux pour les logements d'instituteurs s'élève à 2.808,00 euros. En effet, un instituteur est logé par la Communauté Urbaine de Bordeaux et le Préfet a fixé le montant de la dotation par instituteur à 2.808,00 euros.

Aussi, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à reverser une somme de 2.808,00 euros à la Communauté Urbaine de Bordeaux, représentant la fraction de la dotation spéciale, correspondant au nombre d'instituteurs logés dans les écoles situées dans les Z.A.C. avec le crédit prévu à cet effet CRB : PERIED fonction 213 nature 62878

ADOPTE A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE Mme M.LABORDE.

Mlle JARTY. -

Mme LABORDE ne participe pas au vote.

Mme COLLET. -

Il s'agit de reverser à la Communauté Urbaine de Bordeaux l'état des sommes pour les logements d'instituteurs, c'est-à-dire 2.808 euros représentant la fraction de la dotation pour les instituteurs logés dans les écoles ZAC.

M. LE MAIRE. -

Pas de problèmes ?

(Aucun)

D-2011/344**Subventions Jeunesse - Réajustement des budgets d'activités d'accueils de loisirs de l'année 2010 - Autorisation - Décision**

Madame Brigitte COLLET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par la délibération en date du 21 décembre 2009 n° D.20090692, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer des conventions annuelles de partenariat avec les associations qui agissent en faveur de la Jeunesse.

Par délibérations en date du 28 juin 2010, n° D.20100332 et du 29 novembre 2010, n° D.20100647, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer des avenants à ces mêmes conventions de partenariat.

Ces conventions définissaient nos objectifs pour 2010 et les aides financières qui y étaient associées, et ce, à titre prévisionnel.

Pendant, suite à l'étude des bilans d'activités 2010, il s'avère que des crédits affectés à certaines associations n'ont pas été consommés.

En effet, et s'agissant des centres d'accueil de loisirs, les budgets associatifs prenaient, certes, en compte l'augmentation du nombre de jours de vacances scolaires, mais sans connaître précisément les besoins à venir des familles.

La mise en place par les associations du système de réservations préalables, conjugué au suivi des indicateurs de fréquentation par les services de la Ville, ont permis de rendre plus efficiente la réponse apportée et ainsi de réaliser des économies d'échelle.

En ce qui concerne les accueils périscolaires, les ajustements à la réalité du nombre d'enfants accueillis, la recherche permanente d'une gestion plus rationnelle, et la forte fréquentation de ces accueils, générant des recettes familles en hausse, ont également permis d'obtenir de sensibles économies.

D'autre part, et par délibération en date du 20 décembre 2010, n° 20100729, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer une convention avec l'Association Le scoutisme français - Fédération des associations de scoutisme et de guidisme, prévoyant le versement d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2011. Le Président de cette association nous a signalé que, pour 2011, il n'aurait pas l'emploi de cette subvention.

L'ensemble de ces réajustements négatifs, d'un montant global de **175 004,09 €** est détaillé ci-dessous :

Associations	Fonctionnement	Centres d'Accueil de Loisirs	Accueils Périscolaires	Interclasses	Actions jeunes	TOTAL
Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux			-55 214,92	-7588,39	-4265,00	-67 068,31
Stade Bordelais		-6586,05				-6 586,05
Avant Garde Jeanne d'Arc de Bordeaux Caudéran		-12 055,80	-7613,00	-4234,00		-23 902,80
Amicale Laïque David Johnston			-11727,36	-3 071,03		-14 798,39

Club Pyrénées Aquitaine				-1653,93		-1653,93
Union Saint Bruno			-360,00	-989,19		-1349,19
Union Sportive des Chartrons		-17 542,94	-9422,5	-111,60		-27077,04
Centre Social Bordeaux Nord		-734,51				-734,51
Jeunes Saint Augustin			-12 248,1			-12 248,10
Amicale Laïque Dupaty					-5000,00	-5000
Sporting Chantecler Bordeaux Nord le Lac		-2401,61	-2184,16			-4585,77
Le scoutisme français -Fédération des associations de scoutisme et de guidisme	-10 000					-10 000
TOTAL	-10 000	-39 320,91	-98 770,04	-17 648,14	-9265,00	-175 004,09

C'est pourquoi, si vous en êtes d'accord, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- décider ces nouvelles répartitions budgétaires sur le budget Jeunesse- Fonction 421- Compte 6574.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME COLLET. -

Nous avons déjà signé avec les associations qui agissent en faveur de la jeunesse des conventions annuelles de partenariat. Ces conventions définissent des objectifs pour 2010, ainsi que les aides financières prévisionnelles qui s'y associent.

Suite au bilan d'activités 2010 il s'avère que les crédits affectés n'ont pas été tous consommés.

Les budgets prévisionnels de ces associations prenaient en compte l'augmentation du nombre de jours de vacances scolaires, mais ne prévoyaient pas précisément les besoins des familles.

Grâce à un travail de suivi très précis des Centres d'accueil de loisirs à un système de réservation préalable, ainsi qu'au suivi des indicateurs de fréquentation par notre service nous avons pu réaliser des économies d'échelle.

En ce qui concerne les accueils péri-scolaires, la forte fréquentation générant des recettes familles en hausse ainsi que la recherche permanente d'une gestion plus rigoureuse nous ont aussi permis d'obtenir des économies sensibles.

L'ensemble de ces ajustements négatifs d'un montant de 175.000 euros est détaillé dans la délibération. Ces sommes seront réattribuées au sein du budget jeunesse selon une programmation qui vous sera présentée au Conseil Municipal de juillet.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Mme VICTOR-RETALI

MME VICTOR-RETALI. -

Vous avez répondu à ma question. Effectivement je me demandais ce qu'on ferait de ces sommes parce qu'il y a quand même des centres d'animation à Bordeaux, particulièrement à Saint Michel en ce moment, qui ont du mal avec le budget jeunesse. Or il y a des quartiers où il est très important de s'occuper des loisirs de la jeunesse, à mon avis.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Mme AJON

MME AJON. -

Même si en effet vous répondez à une partie de nos interrogations, je suis tout de même alertée par cette recherche de recette complémentaire de la Ville auprès des familles dans le domaine des services apportés autour de l'éducation maternelle et élémentaire publique, c'est-à-dire l'accueil péri-scolaire, comme la restauration scolaire d'ailleurs.

Aujourd'hui l'école doit aussi prendre en charge la garde des enfants en amont et en aval des heures de classe et offrir un service de restauration scolaire pour permettre aux parents d'associer vie professionnelle et familiale.

En effet, ces services sont devenus indissociables de l'école pour permettre au plus grand nombre de parents de maintenir leur activité et donc de maintenir leur pouvoir d'achat de plus en plus bas.

En ce qui concerne la restauration scolaire on sait que c'est bien plus qu'un simple service de garde, mais aussi un facteur social et éducatif majeur dans un contexte de précarité croissante de montée de l'obésité infantile. Elle assure des repas garantis d'équilibre et de qualité nutritionnelle.

La France a adopté le principe de gratuité il y a bien longtemps pour l'enseignement primaire, or aujourd'hui la Ville de Bordeaux ne garantit plus la gratuité de la journée scolaire aux parents. Au contraire, alors que vous communiquez à grand frais encore une fois, sur le projet de la ville, les familles bordelaises paient de plus en plus pour permettre à la ville de faire des recettes complémentaires.

Cette année, après avoir gagné 100.000 euros sur le premier semestre de restauration scolaire grâce à la modification de la grille des tarifs, vous nous proposez aujourd'hui de gagner 98.770 euros sur l'accueil péri-scolaire.

En période de crise où les indicateurs de précarité économique et de fragilité sociale démontrent une situation préoccupante sur la ville avec 12.000 bénéficiaires du RSA, soit un tiers de ceux du département, 7.000 familles vivant sous le seuil de pauvreté, est-il normal de faire des recettes supplémentaires aux dépens des familles ?

N'aurait-il pas été plus sage d'utiliser cette manne – ce n'est pas rien – pour baisser la participation des familles à l'accueil péri-scolaire ? Il en est de même pour les économies réalisées sur la restauration scolaire.

Non. Vous faites des profits, ou tout au moins des économies sur certains services connexes à l'éducation, éloignant ainsi un peu plus l'école de son principe de gratuité.

Nous savons que Bordeaux représente la plus forte part d'enfants vivant dans des familles fragilisées économiquement et socialement en Gironde pourtant. Comment peut-on encore faire des économies sur un secteur qui touche à la fois l'éducation et la santé publique quand en comparaison la ville va financer à hauteur de 15 millions d'euros un nouveau stade ?

Nous sommes ici au cœur de la politique sociale de la ville et nous découvrons une politique de maquillage. Pourtant les familles bordelaises valent bien plus que ça.

M. LE MAIRE. -

Mme COLLET

MME COLLET. -

Je peux partager ce que vient de dire Emmanuelle AJOIN sur l'intégration scolaire et sur un certain nombre de choses.

Je voudrais quand même dire que l'obésité infantile a été stabilisée depuis 2007 à Bordeaux grâce aux actions de nos médecins scolaires, au suivi, aux actions menées par le Conseil Local de Santé. Donc de ce côté-là nous n'avons pas à rougir. Ce problème est stabilisé à Bordeaux.



C'est plus par rapport à la gratuité que je voudrais réagir. Vous avez parlé d'école gratuite. Bien évidemment l'école reste gratuite à Bordeaux. Ce qui ne reste pas gratuit ce sont effectivement les accueils péri-scolaires qui sont de plus en plus fréquentés, comme vous le savez. C'est important que ces accueils soient de qualité. C'est pour cette raison que nous avons demandé une participation aux familles pour les accueils du soir, en maternelle en particulier.

En revanche les tarifs de la restauration scolaire ont été baissés pour les catégories professionnelles qui ont les revenus les plus bas. Donc je ne partage absolument pas ce que vous dites sur les économies qui ont été réalisées soi-disant sur le dos des personnes.

Les économies qui ont été réalisées, je vous l'ai expliqué, ce sont des économies par rapport à des évaluations qui avaient été trop amples et qui vont pouvoir être redéployées - je vous ai dit que je vous en parlerai plus précisément en juillet - sur des actions et sur des quartiers où les besoins sont plus importants que ce qu'on avait évalué.

Donc ce n'est pas de l'argent que nous allons encaisser, c'est de l'argent que nous allons redéployer.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Mme AJON

MME AJON. -

Donc malgré les 100.000 euros gagnés grâce à la nouvelle grille des tarifs scolaires par la ville - c'est dans vos services que j'ai obtenu cette information par écrit - entre l'année 2010 et l'année 2011, bien qu'il y ait plus d'inscrits et que logiquement ce soit un service déficitaire, la Ville de Bordeaux paie 100.000 euros de moins et ce sont les familles qui les paient au niveau de la restauration scolaire.

Donc ce gain pour la ville va bien sûr servir aux familles, Mme COLLET ? Ou juste cela permet à la ville de dépenser moins sur un service public nécessaire ?

M. LE MAIRE. -

Oui. Encore une vision ultra-conservatrice. Ne touchons à rien.

Je rappelle que la réforme que nous avons faite dans la tarification de la restauration scolaire fait payer plus les familles qui ont le plus de moyens. Donc là c'est un exemple de solidarité. Les familles les plus aisées paient davantage et l'argent est redistribué aux familles les moins aisées. C'est ce qu'on appelle de la justice sociale.

(Protestation de Mme AJON)

M. LE MAIRE. -

Madame AJON je connais votre impulsivité. Essayez de la maîtriser malgré la chaleur.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.